



Syndicat Mixte de Production et d'Adduction d'Eau
ympaœ

OD/CP

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU SYMPAœ
DU 5 AVRIL 2017**

Date de convocation : le 29 mars 2017

Le mercredi 5 avril 2017 à 18 H 30, le comité syndical du S.Y.M.P.A.E. s'est réuni en mairie de MONISTROL sur LOIRE, salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Gilles LAURANSON.

I) ETAIENT PRESENTS

A) les délégués titulaires dont les noms suivent

Mairie de BAS EN BASSET
Gilles DAVID

Mairie de MONISTROL sur LOIRE
Gilles LAURANSON

Mairie des VILLETTES
Marc PREBET

Mairie de BEAUZAC
Jean PRORIOU
Marc MILLION

Mairie de SAINTE-SIGOLENE
Dominique FREYSSENET

Mairie des VILLETTES
Thierry VACHER

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Haut-Forez (SIAEP)

Alain MARQUET
Gilbert SOULIER
Iwan MAYET
René BEAU

B) les délégués suppléants dont les noms suivent

Mairie de SAINTE-SIGOLENE
Marie-Jo SALICHON

C) Participaient également à la réunion

II) ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Mairie de BAS EN BASSET
Bernard CHAPUIS

Mairie de MONISTROL sur LOIRE
Franck RONZE

Mairie de SAINTE-SIGOLENE
Didier ROUCHOUSE

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Haut-Forez (SIAEP)
Michel BES
Michel ROBIN

Mairie DAUREC SUR LOIRE
Alain BONNEFOY

Monsieur Michel ROBIN a donné pouvoir à Monsieur Iwan MAYET

Le Président souhaite la bienvenue aux membres présents et excuse Messieurs Bernard CHAPUIS de BAS EN BASSET, Franck RONZE de MONISTROL SUR LOIRE, Didier ROUCHOUSE de SAINTE SIGOLENE, Michel BES et Michel ROBIN du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Haut-Forez (SIAEP), et Alain BONNEFOY d'AUREC SUR LOIRE.

Il soumet à l'approbation du comité syndical, le compte-rendu de la séance du 8 février dernier dont chaque délégué titulaire a reçu communication préalablement à la présente réunion.

Aucune observation n'est formulée sur ce compte rendu qui est adopté à l'unanimité.

Le Président explique qu'il était prévu à l'ordre du jour d'élire un nouveau membre du bureau suite au départ de Monsieur Florent SABY et de présenter son successeur Monsieur Bernard CHAPUIS. Cependant, un problème d'adressage lors de l'envoi de la convocation a fait que Monsieur Bernard CHAPUIS n'en a pas reçu.

Le point n°5 « Election d'un membre du bureau suite au départ de Monsieur Florent SABY » est donc reporté au prochain comité syndical.

Monsieur Iwan MAYET informe l'assemblée que Monsieur Michel BES ne fait désormais plus parti du Syndicat du Haut Forez et il sera remplacé courant juin.

Monsieur Thierry VACHER est désigné comme secrétaire de séance.

- - - - -

1. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2016

Chaque délégué a reçu préalablement à la présente séance une fiche récapitulant le résultat de l'exercice 2016 des sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que le résultat de clôture du SYMPAE.

On constate un excédent d'exploitation de la section de fonctionnement de 127 496,76 € et en investissement un déficit de 280 363, 03 € ce qui donne un fond de roulement en érosion à 143 871,09 €.

On s'aperçoit qu'au fil les années le fond de roulement diminue car le syndicat n'est plus dans une phase d'investissement.

* Section de fonctionnement

Dépenses

Le total des dépenses de fonctionnement est de 1 074 953,15 €, montant en baisse de 6,5 % par rapport à 2015. Les dépenses les plus importantes sont l'achat d'eau brute qui représente 164 977,25 €, la prestation au SELL pour 360 173,10 €, 287 453,73 € pour les opérations d'ordre de transfert entre section et les charges financières à 219 827,74 €.

Recettes

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, elles s'élevaient à 1 202 449,91 €, en hausse par rapport à 2015 de 6,5 %. La participation des collectivités représente 740 576 € et la refacturation d'eau brute s'élève à 164 977,25 €.

● Section d'investissement

Dépenses

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 567 817,76 € en hausse de 2 % par rapport à 2015.
 Dans ces dépenses on constate 11 136,07 € pour l'acquisition du nouveau matériel informatique de la station et 18 802 € pour le déplacement des pompes de lavage.

Recettes

Le total s'élève 287 454,73 €, en baisse par rapport à 2015 notamment parce qu'il n'y a plus d'avance et de subvention versées par l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

En ce qui concerne les opérations d'investissement 2016 :

Investissement 2016		CA 2016
Dépenses		278 183,76 €
sans opérations		199 873,81 €
Société Anonyme CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL		139 945,75 €
	SIAEP	1,00 €
	AGENCE EAU LOIRE BRETAGNE	59 928,06 €
14 - BY PASS SECURISATION LOIRE		48 371,88 €
	BE IE BUREAU D'ETUDES	2 970,00 €
	SEETP ROBINET	40 551,88 €
	DELTA SERVICE LOCATION	4 850,00 €
15 - DEPLACEMENT POMPES DE LAVAGES		18 802,00 €
	Entreprise LAURANSON	3 192,00 €
	SAS ROCHE PIERRE ETS	15 610,00 €
16 - ORDINATEURS ET LOGIELLS D'EXPLOITATION STATION		11 136,07 €
	SARL PSAL	2 691,07 €
	SAS SERTEC MISSIONS TECHNIQUES	8 445,00 €
Recettes		1,00 €
sans opérations		1,00 €
	SIAEP	1,00 €

Sous la présidence de M. Iwan MAYET, le comité syndical adopte le compte administratif 2016 du SYMPAE à l'unanimité. Gilles LAURANSON, Président, n'a pas pris part au vote.

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016, n'appelant aucune observation, ni réserve de l'assemblée, est approuvé à l'unanimité.

2. VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017

Le Président fait lecture des crédits prévus au budget primitif 2017 du syndicat. Il développe certains articles significatifs.

● Budget section de fonctionnement

Le volume budgétaire s'élève à 1 383 682.09 €, soit une augmentation de 9.5 % due au virement à la section d'investissement qui a fortement augmenté (passage de 75 017,13 € à 221 478,96 €). Cette

somme permet de couvrir l'annuité de la dette et le financement des dépenses d'équipement prévu durant l'année, investissement s'élevant à 14 200 €.

Dépenses

Il y a une légère baisse des charges prévisionnelles à caractère général de 3.4 %

Le volume d'achat d'eau brute est estimé à 1 400 000 m³ pour un montant d'environ 175 000 €.

La redevance versée au SELL n'a pas vraiment évoluée, le montant budgétisé passe de 434 830 € en 2016 à 433 300 € en 2017.

Il n'y a pas d'évolution concernant les charges financières.

Recettes

La refacturation d'eau brute aux collectivités est estimée à 175 000 € sur la base du volume précité.

En raison de l'augmentation du virement de la section d'investissement, le montant des participations des collectivités adhérentes subit une progression de 5.55 % par rapport au budget primitif 2016 soit 781 708 € en 2017 contre 740 576 en 2016.

✿ Budget section d'investissement

Dépenses

Est prévue pour 2017 le changement de 3 pompes d'injection de chaux par des pompes péristaltiques pour 14 200 €.

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 575 843.30 € contre 599 502.46 € voté en 2016 et un réalisé de 567 817.76 €. On peut dire que les dépenses d'investissement sont constantes.

Recettes

Comme dit précédemment, il y a un virement important pour la section d'investissement de 221 478,96 €.

En 2017 seront versées : une subvention de 10 749.66 € de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne concernant les travaux de la sécurisation de la traversée de la Loire ainsi que 7 910 € du Conseil Départemental de la Haute Loire, soit un total de 18 659.66 €.

La présentation du budget étant terminée, le Président invite les délégués à faire part de leurs observations.

Le Président soumet à l'approbation du comité syndical le vote du budget primitif de l'exercice 2017.

Le budget primitif est adopté par le comité syndical, à l'unanimité.

Arrivée de Monsieur Jean PRORIOL à 19h00

Monsieur Dominique FREYSSENET prend la parole pour évoquer les emprunts, le syndicat ayant des emprunts avec des taux variables mais aussi taux fixes, nous pouvons espérer que malgré une légère augmentation des taux variables, il y aura un équilibre du fait de la diminution des taux fixes.

3. PARTICIPATIONS 2017 ET REGULARISATIONS 2016

Monsieur le Président propose donc de répartir la contribution de 781 708 € comme suit :

CONTRIBUTIONS RELLES DES COLLECTIVITES EN 2016

Membres	Fonctionnement		Investissement		Total des participations	Régul.	
	nb abo 2014	vol fac 2014	Taux	Répartition			
MONISTROL SA LOIRE	4 504	441 565 m3	22,44%	60,00%	13,46%	28,16%	118 188 €
SAINTE-SIGOLENE	2 900	251 993 m3	13,70%	60,00%	8,22%	17,20%	72 189 €
LES VILLETES	642	48 535 m3	2,86%	60,00%	1,72%	3,60%	15 109 €
BAS EN BASSET	2 466	482 228 m3	17,89%	40,00%	7,16%	14,98%	62 871 €
BEAUZAC	1 558	440 182 m3	14,46%	40,00%	5,78%	12,09%	50 742 €
S.I.A.E.P. HAUT-FOREZ	6 453	482 295 m3	28,65%	40,00%	11,46%	23,97%	100 603 €
AUREC-SUR-LOIRE	18 523	2 146 798 m3	100,00%		47,80%	100,00%	419 702 €

Membres	Fonctionnement		Investissement		Total des participations	Régul.	
	nb abo 2015	vol fac 2015	Taux	Répartition			
MONISTROL SA LOIRE	4 678	461 517 m3	24,56%	60,00%	14,74%	30,39%	131 053 €
SAINTE-SIGOLENE	2 909	262 932 m3	14,66%	60,00%	8,80%	18,15%	78 270 €
LES VILLETES	648	54 590 m3	3,17%	60,00%	1,90%	3,92%	16 905 €
BAS EN BASSET	2 495	363 933 m3	16,07%	40,00%	6,43%	13,26%	57 183 €
BEAUZAC	1 571	414 301 m3	14,79%	40,00%	5,92%	12,21%	52 655 €
S.I.A.E.P. HAUT-FOREZ	5 821	423 497 m3	26,75%	40,00%	10,70%	22,07%	95 175 €
AUREC	18 122	1 980 770 m3	100,00%		48,49%	100,00%	431 241 €
Total							8 327 € 740 576 €

CONTRIBUTIONS PROVISIONNELLES DES COLLECTIVITES EN 2017

Membres	Fonctionnement		Investissement		Total des participations	Régul.	Participations
	nb abo 2017	vol fac 2017	Taux	Répartition			
MONISTROL SA LOIRE	4 678	461 517 m3	24,56%	60,00%	14,74%	30,39%	131 053 €
SAINTE-SIGOLENE	2 909	262 932 m3	14,66%	60,00%	8,80%	18,15%	78 270 €
LES VILLETES	648	54 590 m3	3,17%	60,00%	1,90%	3,92%	16 905 €
BAS EN BASSET	2 495	363 933 m3	16,07%	40,00%	6,43%	13,26%	57 183 €
BEAUZAC	1 571	414 301 m3	14,79%	40,00%	5,92%	12,21%	52 655 €
S.I.A.E.P. HAUT-FOREZ	5 821	423 497 m3	26,75%	40,00%	10,70%	22,07%	95 175 €
AUREC	18 122	1 980 770 m3	100,00%		48,49%	100,00%	431 241 €
Fonctionnement							
	nb abo 2017	m3 à fournir par SY.M.P.A.E. en 2017	Zème partie	2017	Total fonctionnement	Total des participations	2017
Membres	taux partie						
MONISTROL SA LOIRE	30,39%	52 602 €	49,56%	85 783 €	138 385 €	289 439 €	2 295 €
SAINTE-SIGOLENE	18,15%	31 416 €	21,72%	37 595 €	69 011 €	147 281 €	4 588 €
LES VILLETES	3,92%	6 785 €	4,00%	6 924 €	13 709 €	30 614 €	818 €
BAS EN BASSET	13,26%	22 952 €	7,86%	13 605 €	36 557 €	93 740 €	1 642 €
BEAUZAC	12,21%	21 134 €	6,43%	11 130 €	32 264 €	84 919 €	-5 236 €
S.I.A.E.P. HAUT-FOREZ	22,07%	38 201 €	10,43%	18 053 €	56 254 €	151 429 €	-4 085 €
Aurec	100,00%	173 091 €	100,00%	173 090 €	346 180 €	777 422 €	0 €
Total						4 286 €	6/10
						781 708 €	

Les 1ers échéances de prêt se faisant en avril, il se pose chaque année un problème de trésorerie à cette période. Le Président suggère de modifier les dates de versement des participations, soit en avril, juillet et octobre au lieu de mai, août et novembre. De ce fait, il faudrait avancer la date du comité lors du vote du budget.

De plus, durant cette même période, le 1^{er} versement de la contribution au SELL doit être réalisé.

Monsieur Iwan MAYET informe que le problème s'est également posé au SIAEP et que la solution a été d'avancer les dates de versement des contributions.

ECHÉANCIER DE VERSEMENT

Membres	avril	juillet	octobre	Participations 2017
MONISTROL SALOIRE	90 578 €	90 578 €	90 578 €	271 734 €
SAINTE-SIGOLENE	50 616 €	50 616 €	50 615 €	151 847 €
LES VILLETES	10 477 €	10 477 €	10 478 €	31 432 €
BAS EN BASSET	31 794 €	31 794 €	31 794 €	95 382 €
BEAUZAC	26 561 €	26 561 €	26 561 €	79 683 €
SIA.E.P. HAUT-FOREZ	49 115 €	49 115 €	49 114 €	147 344 €
	259 141 €	259 141 €	259 140 €	777 422 €
AUREC	1 429 €	1 429 €	1 428 €	4 286 €
				781 708 €

	Conso totale		Charges variables		Total
	Conso Aurec secours Loire	0 m³ Base 0 m³	PU m³	€	
					- €
	Charges fixes	24 650,96			
			% vol facturés Aurec Total SYMPAE (an. 2013)		2 919 €
			11,84%		2 919 €
			Participation réelle 2014		8 062 €
			Participation prov. 2014		5 143 €
			régularisation 2014	-	
			% vol facturés Aurec Total SYMPAE (an. 2014)		Total
	Base	PU m³	11,16%		4 854 €
Provisionnement 2016	25 000 m³	1,7397 €	11,16%		4 367 €
Part proportionnelle	39 131,56 €		Total		9 221 €
Part fixe			régularisation 2015		894 €
			Total (1+2)	-	8 327 €
			% vol facturés Aurec Total SYMPAE (an. 2014)		Total
Réelle 2016	Base	PU m³	9,67%		2 384 €
Part proportionnelle	1 400 m³	0,26 €	Participation réelle 2015		2 751 €
Part fixe	24 650,96 €		Participation prov. 2015		8 327 €
			régularisation 2015	-	5 576 €
			% vol facturés Aurec Total SYMPAE (an. 2015)		Total
Provisionnement 2017	Base	PU m³	10,97%		6 562 €
Part proportionnelle (1 mois de fonctionnement)	25 000 m³	0,26 €	Total		3 301 €
Part fixe	30 086,95 €		régularisation 2015	-	9 862 €
					5 576 €
					4 286 €

La participation d'Aurec sur Loire au fonctionnement sera de 4 286 €, soit un montant total de participations des collectivités adhérentes de 781 708 €.

Monsieur le Président invite le comité syndical à se prononcer en la matière.

Le comité syndical accepte à l'unanimité.

4. QUESTIONS DIVERSES

❖ Le Syndicat du Haut Forez demande, dans le cadre de leur nouvelle délégation qui prend effet le 1^{er} avril 2017, de refacturer l'achat d'eau bute et le fonctionnement directement au délégataire.

Monsieur Iwan MAYET précise qu'il reste à définir les modalités de paiement, soit mensuel soit trimestriel.

Monsieur le Président souligne que si le règlement mensuel est choisi, il faudra revoir l'échéancier de versement, et y insérer le délégataire et donc le revoter lors d'un prochain comité. Il est donc important de demander l'avis de chacun des délégués du SYMPAE.

Mais avant toute chose, il faut se rapprocher du comptable pour en vérifier la faisabilité.

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a des remarques.

❖ Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Lignon du Velay (SAGE) a été lancé en 2011 afin de répondre localement aux objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau superficielles et souterraines fixés par la Directive Cadre européenne sur l'Eau du 23 octobre 2000.

Le but du SAGE est de viser et assurer l'équilibre durable entre les activités humaines et la protection de l'eau et des milieux aquatiques. L'élaboration du SAGE conformément au code de l'environnement est menée par la Commission Locale de l'Eau (CLE).

En 2016 a été réalisé l'écriture du SAGE, avec la rédaction du PAGD et du règlement. Aujourd'hui, le projet de SAGE est en phase d'instruction administrative.

Le PAGD permet de présenter :

3 enjeux thématiques

- Préserver et mieux gérer la ressource en eau,
- Préserver les zones humides et les têtes de bassin versant,
- Améliorer la fonctionnalité écologique des cours d'eau,

2 enjeux transversaux :

- Mettre en œuvre la gouvernance et le suivi du SAGE,
- Informer, sensibiliser et valoriser les pratiques et les usages contribuant à la protection du milieu et de la ressource en eau.

De là, il a été établi 24 objectifs opérationnels et 31 dispositions comprenant :

- Des recommandations de gestion et d'aménagement,
- Des actions de connaissances et de communication,
- Des prescriptions de mise en compatibilité des documents d'urbanisme.

	Gestion quantitative	Gestion qualitative	Zones humides et têtes de bassin versant	Fonctionnalités des cours d'eau
PAGD (recommandations / actions)	Atteindre d'ici 6 ans des objectifs de réduction des prélèvements en élagage sur les sous-bassins impactés (D 1.1) Sécuriser l'alimentation en eau potable et les usages (D1.3) Economiser l'eau en agissant en priorité sur le renforcement des réseaux AEP (D 1.4)		Compléter et diffuser la connaissance sur les zones humides (D 2.1) Mettre en place une cellule d'assistance pour la préservation et la gestion des zones humides (D 2.2) Mettre en oeuvre un programme de restauration des zones humides (D 2.4) Intégrer les actions prioritaires pour les têtes de bassins versants dans les programmes opérationnels (D 2.5)	Lutter contre les espèces invasives (D 3.4) Établir le contrat territorial sur l'ensemble du périmètre du SAGE (D 3.6)
PAGD (obligation de mise en compatibilité)		Préserver les zones humides en les intégrant dans les documents d'urbanisme (D 2.2)	Protéger les ripisylves abritant des espèces patrimoniales à travers les documents d'urbanisme (D 3.3)	
Règlement (s'appliquant aux projets publics ou privés)			Protéger les cours d'eau à forte valeur patrimoniale en encadrant certains aménagements et travaux (rég.e 2)	

Le PAGD est complété par 2 règles.

- Dans la gestion quantitative : préserver les sous bassins peu impactés en encadrant les volumes maximums disponibles
- Dans la fonctionnalité des cours d'eau : protéger les cours d'eau à forte valeur patrimoniale en encadrant certains aménagements et travaux.

Le PAGD donne des obligations de mise en compatibilité : préserver les zones humides en les intégrant dans les documents d'urbanisme et protéger les ripisylves des cours d'eau abritant des espèces patrimoniales à travers les documents d'urbanismes. De ce fait, les documents d'urbanisme vont être impactés par le PAGD.

Les principales dispositions du SAGE pour répondre aux enjeux du territoire concernent la gestion quantitative, la gestion qualitative, les zones humides et têtes de bassin versant et les fonctionnalités des cours d'eau.

Monsieur le Président informe que si l'un des membres du comité souhaite lire le PAGD dans son intégralité, il possède une clé USB qu'il peut mettre à leur disposition.

Monsieur le Président indique à l'assemblée la date du prochain comité syndical qui aura lieu le mercredi 28 juin 2017 à 18 h 30.

L'examen des points inscrits à l'ordre du jour étant terminé, et aucun autre membre présent ne souhaitant intervenir, la séance est levée à 19h30.

Le Président,

Gilles LAURANSON

SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION
ET D'ADDUCTION D'EAU
S.Y.M.P.A.E.
Hôtel de Ville
7, avenue de la Libération
BP 20019
43120 MONISTROL SUR LOIRE

